



AGENCE CULTURELLE D'ALSACE

1 route de Marckolsheim BP 90025

67601 SELESTAT

03.88.58.87.58

www.culture-alsace.org

agence@culture-alsace.org

Activité(s) : Organisme départemental

"L'Agence culturelle d'Alsace au carrefour des collectivités territoriales

L'Agence culturelle d'Alsace est une association à but non lucratif régie par les articles 21 et suivants du code civil local. Ses commanditaires sont la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,

le Ministère de la Culture et de la Communication par le biais de la DRAC Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.

Un outil performant au service des politiques publiques de la culture en Alsace

L'Agence culturelle d'Alsace est née en juin 1976 avec la signature de la première Charte culturelle régionale de France ayant pour vocation de tracer les contours d'une « politique exemplaire » orientée vers « l'accès à la culture de toutes les couches de la population ».

Ses missions recadrées, fidèles aux objectifs que lui avaient fixés ses fondateurs, font aujourd'hui de l'Agence culturelle un outil au service des politiques publiques de la culture en Alsace.

Objectifs et missions

La politique de l'Agence culturelle d'Alsace souscrit à des objectifs porteurs d'intérêt général, d'ambitions culturelles et artistiques mais également d'équité territoriale. Elle est le fruit de la détermination des collectivités territoriales, (Région et Départements) avec l'appui de la Drac Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, d'investir largement le champ culturel.

Ainsi que ses statuts le stipulent :

« L'Agence culturelle a pour objet d'apporter aux collectivités publiques, créateurs, diffuseurs et associations, son soutien dans le domaine de l'information, du conseil, de l'accompagnement artistique, des moyens techniques ainsi que de la formation. Elle agit dans un cadre contractuel de partenariat culturel et élabore des conventions précisant les modalités d'intervention de l'Agence culturelle avec ses partenaires dans les secteurs relevant de ses compétences : spectacle vivant, cinéma et image animée, arts plastiques. Elle contribue à une meilleure qualification des acteurs culturels en assurant des missions de formation.

Lieu de concertation et de réflexion, l'Agence culturelle participe d'une manière générale au développement culturel de l'Alsace dans une perspective d'aménagement du territoire, d'élargissement des publics, de qualifications des pratiques culturelles professionnelles et amateur. Elle favorise la concertation entre les acteurs de la vie culturelle aussi bien à l'intérieur de la région qu'entre celle-ci et les autres régions françaises et étrangères."

Année de création : 1982